

Minières canadiennes : enfin un contrôle ?

Marie-Dominik Langlois

Number 796, May–June 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88115ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Langlois, M.-D. (2018). Minières canadiennes : enfin un contrôle ? *Relations*, (796), 7–9.

prestations mensuelles augmenter de 45 \$ d'ici 2021. Le gouvernement les condamne donc à ne couvrir que 55% des besoins de base reconnus, au nom de l'argument éculé selon lequel des revenus trop élevés réduisent l'effet incitatif à intégrer le marché du travail, réitéré dans le rapport du comité d'experts sur le revenu minimum garanti paru à l'automne dernier¹.

Le principe de la conditionnalité est également au cœur du programme Objectif emploi. Vertement dénoncé depuis l'annonce de sa création en novembre 2015, ce programme, une fois entré en vigueur, poussera les personnes admissibles pour la première fois à l'aide sociale à participer à un parcours d'employabilité ou de formation. En contrepartie, elles recevront un supplément pouvant atteindre 260 \$. Cependant, les personnes qui seront dans l'incapacité d'y participer perdront jusqu'au tiers de leur prestation de base mensuelle, qui passera de 648 \$ à 424 \$. De ces coupes, le Plan gouvernemental ne souffle mot. Il s'agit pourtant ici de réduire le montant du « barème plancher » à l'aide sociale de façon que les prestations de base correspondent non plus à la moitié de la MPC, mais au tiers!

En somme, le troisième Plan gouvernemental repose sur le même a priori que les deux précédents, à savoir que les personnes en situation de pauvreté, si on ne les force pas en les acculant à la misère, ne feront rien pour améliorer leur sort.

À cet égard, un passage du Plan gouvernemental est particulièrement révélateur: « Comme le stipule le préambule de la Loi, les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à *pouvoir* agir pour transformer leur situation » (p. 26, c'est nous qui soulignons). Or, dans le texte original du préambule, le mot « pouvoir » n'apparaît pas. Alors que le législateur présumait à l'époque de la volonté de s'en sortir des personnes en situation de pauvreté, le gouvernement actuel, lui, préfère présumer leur inertie, sans jamais pouvoir la prouver. ☹

1. Voir V. Larivière, « Rapport du comité d'experts sur le RMG: un dangereux réalignement des politiques de solidarité sociale », Collectif pour un Québec sans pauvreté [en ligne], 16 novembre 2017.

MINIÈRES CANADIENNES: ENFIN UN CONTRÔLE ?

La création d'un poste d'ombudsman pour surveiller les entreprises canadiennes à l'étranger survient après plus d'une décennie de pression de la part de la société civile.

Marie-Dominik Langlois

L'auteure, doctorante en sociologie à l'Université d'Ottawa, a travaillé près de dix ans dans des ONG préoccupées par les impacts socio-environnementaux des compagnies extractives.

Le Canada est le pays qui compte le plus d'entreprises minières dans le monde. Or, à l'étranger, l'industrie minière canadienne est associée à un nombre sans cesse croissant d'abus et de violations de droits: contaminations environnementales, pratiques antisyndicales, évictions de communautés, intimidation, travail forcé, viols et assassinats ciblés de leaders communautaires, entre autres. Seulement en Amérique latine, le Projet justice et responsabilité corporative de l'École de droit de l'Université York a rapporté, entre 2000 et 2015, des incidents impliquant 28 compagnies canadiennes et ayant fait 44 morts, 403 blessés et plus de 700 cas de « criminalisation », incluant des mandats d'arrestation et des détentions ciblant des personnes critiques des activités extractives.

Quelle est la source du problème? D'abord, de nombreux pays concernés sont caractérisés par d'importants degrés de corruption et d'impunité, ce qui rend trop souvent impossible la tenue d'un procès juste et équitable pour les victimes d'abus. Un autre problème est celui du rapport de force extrêmement inégal. On a, d'un côté, les victimes – des paysans ou des travailleurs et travailleuses précaires, par exemple –, qui se trouvent

ARMES À FEU

Mobilisations aux États-Unis

Depuis la fusillade dans une école secondaire de Floride qui a coûté la vie à 17 personnes le 14 février dernier, les jeunes Américains sonnent la charge contre les armes à feu. Le 24 mars, plus d'un million de personnes, dont de nombreux adolescents, ont manifesté dans les rues de Washington pour exiger une meilleure régulation de ces armes, en particulier les fusils semi-automatiques. L'enjeu est de taille dans un pays où le deuxième amendement de la Constitution, qui garantit à tout citoyen américain le droit de porter une arme, est considéré par plusieurs Américains comme un droit inaliénable constitutif de leur identité. La National Rifle Association, le puissant lobby pro-armes à feu, exerce en outre de fortes pressions sur les élus dont il finance en partie les campagnes électorales. Les jeunes apportent ainsi un regain d'espoir devant une situation politique qui apparaît bloquée.

Mobilisation anti-G7

Le prochain sommet du G7, dont le Canada assume la présidence depuis janvier dernier, se tiendra à La Malbaie, dans Charlevoix, les 8 et 9 juin prochain. À cette occasion, des militantes et militants se mobilisent au sein du Réseau de résistance anti-G7 afin de « dénoncer le caractère impérialiste, colonialiste et anti-environnemental du sommet » (voir <antig7.org>). Le Réseau prévoit tenir une marche de protestation dès le 7 juin dans les rues de Québec et tentera de se rendre à La Malbaie pour perturber la tenue de l'événement, où se discuteront à huis clos et sous haute surveillance policière des orientations politiques et économiques qui affecteront des millions de personnes à travers le monde sans pour autant faire l'objet de contrôle démocratique.

Le Réseau œcuménique justice, écologie et paix (ROJEP) a par ailleurs adressé une lettre appuyée par des citoyens et des groupes de la société civile au premier ministre Justin Trudeau récemment, pressant son gouvernement de s'assurer que la lutte aux changements climatiques fasse partie des sujets à l'ordre du jour du sommet du G7. Voir <justicepaix.org>.

souvent en contexte de survie économique et réclament justice et réparations grâce à l'appui d'ONG; de l'autre, on retrouve les entreprises minières, dont plusieurs comptent sur des moyens financiers colossaux et, de surcroît, sur le



La mine de la compagnie canadienne New Gold a fait l'objet de nombreux recours juridiques au Mexique pour protéger le site patrimonial du Cerro de San Pedro, dans l'État de San Luis Potosí. Aucune n'a réussi à interrompre le projet minier. Photo : Tamara Herman.

soutien du gouvernement du Canada. En plus des enjeux économiques et linguistiques qui complexifient leurs démarches, plusieurs victimes qui choisissent de porter plainte devant les tribunaux canadiens voient leur cause rejetée, les juges arguant que la compétence pour se prononcer relève de tribunaux d'États autres que le Canada.

Les ONG ont ainsi longtemps décrié l'absence de mécanismes de reddition de comptes de même que le caractère strictement volontaire de la stratégie en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) développée en 2009 sous le gouvernement de Stephen Harper. En réponse à ces critiques, le ministre fédéral du Commerce international, François-Philippe Champagne, a enfin donné suite, le 17 janvier 2018, à la demande de la société civile de créer le poste d'ombudsman pour surveiller les activités à l'international des industries extractives canadiennes.

Comme l'indique Affaires mondiales Canada, «l'ombudsman aura pour principal mandat d'enquêter de façon indépendante sur les allégations d'atteintes aux droits de la personne découlant des activités d'une entreprise canadienne à l'étranger». Son mandat inclut aussi le secteur du textile et devrait s'étendre à

d'autres secteurs au cours de l'année suivant son entrée en fonction. Il prévoit la résolution de conflits, la recommandation de mesures (dédommagements, changements à la politique de l'entreprise, excuses, etc.) et, si nécessaire, le pouvoir de recommander au gouvernement canadien de retirer son soutien à une entreprise et de modifier sa politique. Un rapport des agissements fautifs sera rendu public. Le gouvernement mettra aussi sur pied un organisme consultatif multipartite composé de membres de la société civile et de l'industrie pour le conseiller sur l'élaboration et la mise en œuvre de lois, politiques et pratiques.

La création de ce poste fut saluée par plusieurs organisations de la société civile et même par l'Association minière du Canada, ainsi que par la Commission inter-américaine des droits de l'homme, qui qualifia l'initiative de première mondiale.

Le 27 février dernier, le *National Observer* a indiqué que le gouvernement Trudeau accordera 6,8 millions de dollars sur 6 ans à l'ombudsman. Bien que cela représente le double du budget dont bénéficiait le bureau du conseiller en RSE, il y a lieu de craindre que l'ombudsman ne soit pas en mesure de remplir le large mandat qui lui a été confié, puisqu'il devra recevoir les plaintes liées non seulement au

secteur extractif, mais également à d'autres secteurs. Par ailleurs, étant donné le caractère extraterritorial des activités minières, les frais de déplacement, les services de traduction et autres frais de fonctionnement nécessaires risquent de rapidement dépasser le budget attribué.

Relevons par ailleurs que la politique extractive actuelle du Canada ne change pas d'un iota : certes, on fait désormais la

Nouvelle victoire contre P-6

Les organisateurs d'une manifestation ne sont plus tenus de fournir un itinéraire aux forces policières avant la tenue d'un rassemblement à Montréal. L'article du règlement municipal P-6 qui l'exigeait a en effet été invalidé le 3 mars dernier par la Cour d'appel du Québec après une longue bataille juridique. Rappelons que le règlement P-6 avait été adopté prestement durant le conflit étudiant, au printemps 2012, dans le but de restreindre le droit de manifester. Un premier article du règlement avait déjà été invalidé en 2016, celui interdisant de manifester le visage couvert. À la suite de cette nouvelle rebuffade devant les tribunaux, l'administration Plante envisage maintenant de retirer les accusations qui pèsent toujours contre des manifestants en vertu de ce règlement.

promotion d'un modèle de pratique entrepreneuriale « responsable », qu'on disséminera dans les ambassades et les organes gouvernementaux, mais on maintient du même coup un discours misant sur le « renforcement de la capacité de gouvernance » des pays hôtes et de croissance économique « verte inclusive », et ce, pour permettre que le développement extractiviste s'opère sans limites. S'agit-il donc de veiller au respect des droits humains ou d'assurer le plein potentiel extractif en s'attaquant à son image négative, découlant de violations de droits bien réelles ?

Autant le dire : les attentes sont énormes. La création du poste d'ombudsman est en soi une bonne nouvelle, mais il reste à voir quel traitement sera accordé aux premières plaintes. Ce sont les résultats qui permettront de juger de l'efficacité réelle de ce mécanisme pour les victimes. ☺

SE SOUVENIR D'OVERDALE

Trente ans plus tard, la résistance des locataires de l'îlot Overdale sert toujours d'inspiration dans les luttes pour le droit au logement.

François Saillant

L'auteur a été le coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) de 1979 à 2016

Le 15 mars 1988, quelques locataires de l'îlot Overdale, situé à l'ouest du centre-ville de Montréal, forment un barrage humain à l'extérieur d'une de ses maisons afin de bloquer pacifiquement la voie à des ouvriers venus faire des travaux de démolition intérieure. Appelées sur les lieux, les forces policières procèdent à six arrestations.

Une lutte amorcée neuf mois plus tôt vient de prendre un tournant qui mènera, avant la fin de 1988, à une succession d'actions radicales, à l'éviction musclée des locataires, à la démolition de la grande majorité des édifices, à 26 arres-

tations additionnelles et à une large couverture médiatique. Comment en est-on arrivé là ?

En novembre 1986, le Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal (RCM), dirigé par Jean Doré, avait suscité bien des espoirs en prenant le pouvoir après 30 ans de domination de Jean Drapeau, responsable de la démolition de dizaines de milliers de logements sacrifiés au nom de la rénovation urbaine. À peine quelques mois plus tard, le 2 juin 1987, le responsable de l'habitation à la Ville de Montréal, John Gardiner, donne une conférence de presse aux côtés de deux promoteurs immobiliers, Robert Landau et Douglas Cohen. Ils annoncent en être venus à une entente en vertu de laquelle la Ville accepte la démolition de la centaine de logements et de chambres de l'îlot Overdale pour faire place à la Galleria Dorchester, un ensemble de 650 condos de luxe. En échange, les promoteurs s'engagent à financer la construction de 72 logements et chambres de remplacement dans un quartier voisin. L'Association des locataires d'Overdale dénonce aussitôt l'absence d'information et de consultations préalables, le coût des loyers dans les nouveaux appartements et, surtout, la destruction d'une communauté bien vivante, unique en cette partie de la ville. Plu-

sieurs groupes et individus les appuient. Quelques conseillers municipaux du RCM expriment leur désaccord avec leur propre administration. Les premières actions s'organisent.

En septembre de la même année, la Ville se laisse convaincre de mener une consultation publique sur l'avenir d'Overdale. La grande majorité des groupes et des individus qui se prononcent s'opposent à la démolition des logements. Une idée reçoit un large appui, celle d'intégrer ces logements, qui n'occupent qu'environ 15 % des terrains de l'îlot Overdale, au futur développement immobilier et de les transformer en coopérative d'habitation. Le rapport de consultation va dans le même sens. Or, le comité exécutif de la Ville, puis le conseil municipal refusent d'en reprendre les principales conclusions et entérinent plutôt le projet de Galleria Dorchester.

Malgré leur découragement, les locataires poursuivent la lutte sur le plan juridique, mais aussi et surtout dans la rue. Il ne se passe plus une rencontre du conseil municipal sans qu'une manifestation ne se déroule à l'extérieur comme à l'intérieur de l'hôtel de ville. Pendant ce temps, le projet de coopérative d'habitation prend forme. Au début de 1988, Hazel Craig, une locataire d'Overdale qui refusait de quitter le logement qu'elle

